

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DPE 1066 Modalités de revente de la ferraille issue du tri des objets encombrants collectés sur le territoire parisien.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 04 novembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de revente de la ferraille issue du tri des objets encombrants collectés sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les contrats de revente de la ferraille issue du tri des objets encombrants collectés sur le territoire parisien entre le Service Technique de la Ville de Paris et les deux opérateurs Derichebourg Environnement Revival et Costella SA.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les contrats en cause visés à l'article 1.